



Département de Seine-et-Marne

Canton de Nangis
COMMUNE DE NANGIS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2016

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2016/JAN/004	OBJET : ADHESION AUX PRESTATIONS « RH » PROPOSEES PAR LES SERVICES PÔLE CARRIERE DU CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION DE SEINE ET MARNE AUX COLLECTIVITES AFFILIEES
<u>Date du conseil municipal</u> 25/01/2016	
<u>Date de la convocation</u> 18/01/2016	
<u>Date de l'affichage</u> 18/01/2016	

L'an deux mille seize, le vingt-cinq janvier à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel BILLOUT, maire, en suite des convocations adressées le 18 janvier 2016.

Étaient présents

Michel **BILLOUT**, Clotilde **LAGOUTTE**, Stéphanie **CHARRET**, André **PALANCADE**, Anne-Marie **OLAS**, Claude **GODART**, Simone **JEROME**, Pascal **HUÉ**, Didier **MOREAU**, Alain **VELLER**, Marina **DESCOTES-GALLI**, Sylvie **GALLOCHER**, Roger **CIPRÈS**, Samira **BOUJIDI**, Virginie **SALITRA**, Karine **JARRY**, Danielle **BOUDET**, Jacob **NALOUHOUNA**, Medhi **BENSALEM**, Sandrine **NAGEL**, Jean-Pierre **GABARROU**, Monique **DEVILAINE**, Catherine **HEUZÉ-DEVIES**, Serge **SAUSSIER**, Rachida **MOUALI**, Pascal **D'HOKER**.

Étaient absents

- Michel **VEUX**, représenté par Roger **CIPRÈS**
- Charles **MURAT**, représenté par André **PALANCADE**
- Pierre **GUILLOU**, représenté par Pascal **D'HOKER**

Monsieur Pascal **HUÉ** est nommé secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20160125-2016-JAN-004-DE
Date de télétransmission : 28/01/2016
Date de réception préfecture : 28/01/2016

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-29,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment les articles 22, 24 et 25,

VU la délibération du conseil d'administration du Centre de gestion de Seine et Marne du 17 septembre 2015 approuvant les tarifs des prestations facultatives du pôle carrière,

CONSIDÉRANT que les prestations ressources humaines proposées par le Centre de Gestion correspondent aux besoins de la commune,

VU le budget communal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

ARTICLE 1 :

DÉCIDE d'adhérer aux prestations ci-dessous :

	PRESTATIONS « R.H. »		Tarifs 2016
Prestation « assurance chômage » : forfait par dossier instruit			
	Etude d'une demande de droits à indemnisation		130.00 €
	Révision d'un dossier déjà instruit		20.00 €
Prestation « ateliers du statut » : forfait par participant			
	Au CDG	Session pédagogique d'une demi-journée	130.00 €
		Session pédagogique d'une journée	260.00 €
	En intra	Session pédagogique d'une demi-journée	150.00 €
		Session pédagogique d'une journée	300.00 €
Prestation « examen du dossier individuel et accompagnement projets RH »			
	Taux horaire d'intervention		35.00 €
Prestation accompagnement individualisé			
	Taux horaire d'intervention		35.00 €
Prestation « ateliers retraite : montage de dossiers et réglementation » forfait par participant			
	Au CDG	Session pédagogique d'une demi-journée	70.00 €
		Session pédagogique d'une journée	140.00 €
	En intra	Session pédagogique d'une demi-journée	90.00 €
		Session pédagogique d'une journée	180.00 €
Prestation « ateliers retraite : utilisation des applications informatiques de la CNRACL » : forfait par participant			
	Session pédagogique d'une demi-journée		80.00 €
	Session pédagogique d'une journée		160.00 €

Il est précisé que le Centre de Gestion de Seine-et-Marne n'est pas assujetti à la Taxe sur la Valeur Ajoutée.

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20160125-2016-JAN-004-DE
Date de télétransmission : 28/01/2016
Date de réception préfecture : 28/01/2016

ARTICLE 2 :

HABILITE Monsieur le maire à signer la convention prévue à cet effet.

ARTICLE 3 :

DIT que la dépense est inscrite en section de fonctionnement.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 25 janvier 2016

Le maire,

Michel BILLOUT



Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20160125-2016-JAN-004-DE
Date de télétransmission : 28/01/2016
Date de réception préfecture : 28/01/2016

